

## Obligation pénale d'avoir un abonnement téléphonique pour la PJ

Par jacques22, le 21/06/2017 à 09:02

Bonjour,

La PJ de Montpellier vient de m'imposer un abonnement téléphonique à mes frais pour pouvoir me joindre téléphoniquement a tout instant afin de me convoquer sous contrainte de la force publique du jour au lendemain, essentiellement pour des accusations finalement sans suite depuis 20 ans .

Merci de me préciser si c'est bien légal, d'autant plus qu'étant polyhandicapé et agressé systématiquement pour me voler notamment mon téléphone, je me déplace toujours sans même mes papiers.

Cordialement.

Par jodelariege, le 21/06/2017 à 09:55

bonjour, vous avez un papier qui vous oblige à avoir un abonnement téléphonique à la disposition de la PJ? vous n'aviez pas de téléphone jusqu'à aujourd'hui?

Par jacques22, le 21/06/2017 à 10:34

Bonjour,

La PJ ne garde généralement aucune trace de ses interrogatoires.

Or, jusqu'à présent j'avais une copie des convocations pour prouver mes arrestations sous contrainte de la force publique.

Mais dernièrement elle m'a convoqué par téléphone du jour au lendemain sans tenir compte de mes soins ni de mon travail en refusant obstinément de me remettre le moindre écrit.

Or, si je ne me rend pas aux convocations (jusqu'à deux par 24h) la PJ vient m'arrêter à mon domicile par la force publique pour m'embastiller, m'assoiffer, m'affamer, me priver de sommeil, d'hygiène et de médicaments alors que je suis polyhandicapé et malade et sans tenir compte de mes obligations professionnelles ni de mes soins; et ils en ont tout à fait le droit puisque mes avocats ne peuvent pas les en empêcher!).

Comme je l'ai déjà dit, même si j'ai un téléphone,

je ne le prends pas plus que mes papiers de peur qu'on ne m'agresse pour me les voler même si je suis par ailleurs cambriolé et volé à mon domicile...

c'est la convocation sous contrainte de la force publique du jour au lendemain par téléphone que je trouve choquante, ayant été non seulement convoqué en avance par écrit jusqu'à présent mais avec en plus une possibilité de négocier la date et l'heure pour tenir compte de mon travail et de mes soins!

En outre, je n'aurais plus la moindre preuve des interrogatoires sans suite judiciaire que je subis depuis 20 ans!